

Résumé  
Revue annuelle  
du système  
de Madrid  
2024





# Résumé

# **Revue annuelle du**

# **système de Madrid 2024**

## Enregistrement international

## des marques

Ce résumé met en évidence les grandes tendances relatives à l'utilisation du système de Madrid administré par l'OMPI.

Pour accéder aux statistiques complètes, veuillez consulter la *Revue annuelle du système de Madrid 2024*, disponible à l'adresse [www.wipo.int/ipstats](http://www.wipo.int/ipstats)

# Principaux chiffres pour 2023

**64 200** (-7,0%)

Demandes internationales  
selon le système de  
Madrid<sup>1</sup>

**448 340** (-7,8%)

Désignations dans  
les demandes  
internationales

**63 618** (-7,2%)

Enregistrements  
internationaux selon le  
système de Madrid

**64 335** (+8,8%)

Désignations postérieures  
dans les enregistrements  
internationaux

**39 267** (+8,2%)

Renouvellements  
d'enregistrements  
internationaux

**886 255** (+3%)

Enregistrements  
internationaux actifs  
(en vigueur)

**7 135 569** (+0,7%)

Désignations dans  
les enregistrements  
internationaux actifs

**114** (+1 membre)

Parties contractantes  
(Membres du système  
de Madrid)

**130** (+1 country)

Pays couverts

1 En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le nombre total de demandes selon le système de Madrid est une estimation.

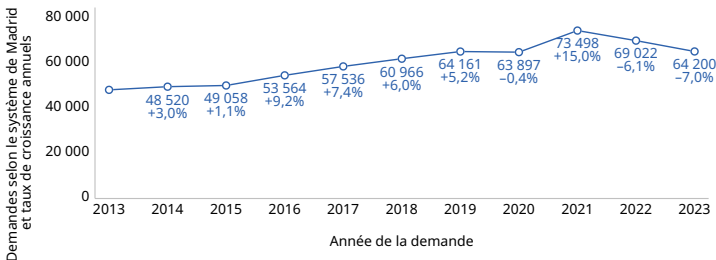
## Statistiques concernant les demandes internationales selon le système de Madrid

L'utilisation du système international des marques pour la protection des marques a reculé de 7% en 2023, poursuivant son déclin pour la deuxième année consécutive après une croissance exceptionnelle de 15% deux ans auparavant, en 2021. Le nombre total de demandes déposées en 2023 était d'environ 64 200.

En 2023, un total de 64 200 demandes d'enregistrement international de marques a été déposé via le système de Madrid de l'OMPI concernant l'enregistrement international des marques, soit une baisse de 7% par rapport à l'année précédente (figure 1). Cette tendance marque le déclin, pour la deuxième année consécutive, du nombre de demandes déposées selon le système de Madrid après les perturbations économiques provoquées par la pandémie de COVID-19 en 2021, qui avait incité les entreprises à mettre en place de nouveaux produits et services, contribuant à la croissance exceptionnelle de la protection internationale des marques cette année-là. En 2023, le nombre total de demandes déposées selon le système de Madrid de l'OMPI concernant l'enregistrement international des marques était légèrement supérieur à celui des demandes déposées trois ans auparavant, en 2020.

*Après une croissance exceptionnelle de 15% en 2021, le système de Madrid a connu un déclin en 2022 et 2023, le nombre de demandes déposées en 2023 s'élevant à environ 64 200, soit une baisse de 7% par rapport à son niveau de 2022.*

### 1. Évolution des demandes internationales de 2013 à 2023



Note : les chiffres indiqués sont le nombre et le taux de croissance annuelle des demandes internationales déposées via le système de Madrid. Les données pour 2023 sont des estimations de l'OMPI.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

## Maurice a adhéré au système de Madrid en 2023, portant le nombre de membres à 114, couvrant 130 pays.

Maurice a adhéré au système de Madrid en 2023, portant le nombre total de membres à 114 au 31 décembre 2023 et élargissant encore la couverture du système en Afrique. Avec l'adhésion de Maurice, le système de Madrid permet désormais aux propriétaires de marques d'obtenir la protection de leurs produits et services de marque dans un espace géographique comprenant 130 pays. Ensemble, les membres du système de Madrid représentent 67% de tous les pays du monde, où vivent 82% de la population mondiale et où sont réalisés 90% du produit intérieur brut (PIB) mondial, voire plus avec les nouvelles adhésions<sup>2</sup>.

## Quelle était l'origine des principaux utilisateurs du système de Madrid en 2023?

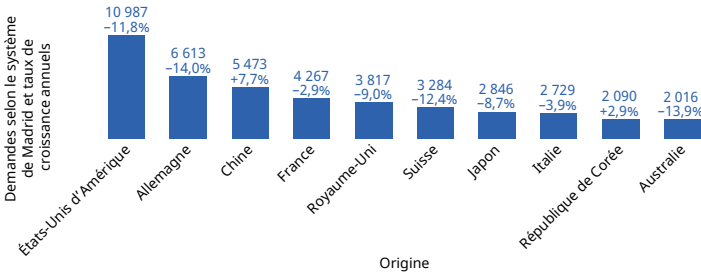
Ce sont les déposants établis aux États-Unis d'Amérique (10 987) qui ont déposé le plus grand nombre de demandes d'enregistrement international de marques, suivis par ceux établis en Allemagne (6 613), en Chine (5 473), en France (4 267) et au Royaume-Uni (3 817) (figure 2)<sup>3</sup>. Parmi les 20 premiers pays d'origine, cinq seulement – la Chine (+7,7%), la République de Corée (+2,9%), la Fédération de Russie (+8,8%), Singapour (+8,7%) et l'Espagne (+1%) – ont enregistré une hausse entre 2022 et 2023. À l'inverse, ce sont l'Autriche (–19,8%), la Suède (–18,1%) et la Türkiye (–28,7%) qui ont connu les baisses les plus fortes. L'Australie (–13,9%), l'Allemagne (–14%), le Royaume des Pays-Bas (–10,9%), la Suisse (–12,4%) et les États-Unis d'Amérique (–11,8%) ont enregistré également un pourcentage de baisse à deux chiffres. Même si la croissance des demandes en provenance de Chine était relativement élevée en 2023, leur volume demeure inférieur de 1250 à celui enregistré il y a trois ans, en 2020. À l'inverse, les demandes provenant de déposants établis au Danemark, dans la Fédération de Russie, en Suède et au Royaume-Uni n'ont pas beaucoup varié en volume par rapport à 2020, et les déposants établis aux États-Unis d'Amérique ont déposé environ 1000 demandes de plus qu'en 2020.

2 Les données complètes de la Banque mondiale sur la population et le produit intérieur brut (PIB) ne sont disponibles que jusqu'en 2022.

3 En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le classement par origine des demandes déposées selon le système de Madrid est une estimation.

*Malgré les baisses enregistrées par rapport à l'année précédente, les déposants établis aux États-Unis d'Amérique et en Allemagne étaient les plus actifs du système de Madrid en 2023. Le nombre de demandes déposées par des déposants établis en Chine a augmenté de 7,7% par rapport à 2022, la Chine restant dans le trio de tête des pays d'origine. Outre la Chine, seulement quatre pays parmi les vingt premiers pays d'origine ont connu une hausse entre 2022 et 2023 : la République de Corée (+2,9%), la Fédération de Russie (+8,8%), Singapour (+8,7%) et l'Espagne (+1%). En revanche, les baisses les plus brutales ont été enregistrées par l'Autriche (-19,8%), la Suède (-18,1%) et la Türkiye (-28,7%).*

## 2. Demandes internationales pour les 10 principaux pays d'origine en 2023



Note : les données pour 2023 sont des estimations de l'OMPI. Les données relatives à l'origine sont basées sur le pays ou le territoire indiqué dans l'adresse du déposant.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

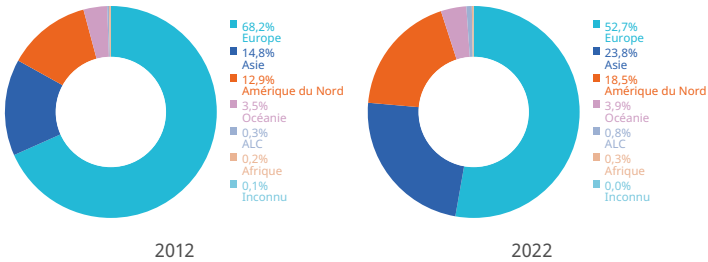
Pris ensemble, les 10 principaux pays d'origine ont représenté près de 69% des demandes déposées selon le système de Madrid en 2023, une proportion qui reste quasiment inchangée depuis plus d'une décennie. La composition et le classement des 10 principaux pays d'origine en 2023 sont restés en grande partie inchangés depuis 2022. Les seules différences sont que la République de Corée est passée devant l'Australie et que la Türkiye a perdu deux places, passant du onzième au neuvième pays d'origine des demandes déposées selon le système de Madrid en 2023.

En 2023, les déposants établis dans les pays membres du système de Madrid situés en Europe ont continué de déposer la majorité des demandes selon le système de Madrid (52,7%). Ce pourcentage est toutefois inférieur de 16 points à la part combinée de ces déposants européens enregistrée 10 ans plus tôt, en 2013. En 2023, si plus de la moitié des demandes déposées selon le système de Madrid provenait toujours d'Europe, les demandes asiatiques représentaient toutefois près d'un quart du total (23,8%), soit une progression de neuf points par rapport au pourcentage de 2013 (14,8%). Avec l'adhésion récente du Canada (en 2019), 18,5% des demandes enregistrées en 2023 provenaient de déposants établis en Amérique du Nord, soit six points de plus qu'en 2013 (12,9%) lorsque

les États-Unis d'Amérique étaient le leur seul membre de Madrid situé dans cette région (figure 3).

*Les déposants établis en Asie ont déposé 23,8% de l'ensemble des demandes déposées selon le système de Madrid en 2023, soit une progression de neuf points par rapport au pourcentage enregistré en 2013 (14,8%) et la plus forte augmentation en points de pourcentage de ces 10 dernières années, toutes régions confondues.*

### 3. Demandes internationales par région de 2013 et 2023



Note : les données pour 2023 sont des estimations de l'OMPI. Les données relatives à l'origine sont basées sur le pays ou le territoire indiqué dans l'adresse du déposant. Les demandes déposées selon le système de Madrid en 2023 provenaient de déposants domiciliés dans 121 pays ou territoires au total, chaque région comprenant le nombre suivant de territoires : Afrique (18), Europe (42), Amérique latine et Caraïbes (20), Amérique du Nord (3) et Océanie (2).

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

Une fois de plus, non seulement les déposants des États-Unis d'Amérique ont déposé le plus grand nombre de demandes en vertu du système de Madrid en 2023, mais ils ont aussi continué de faire le plus grand nombre de désignations (75 763) dans les demandes afin d'étendre la portée géographique de la protection de leurs marques. En termes de désignations, en 2023, les États-Unis d'Amérique étaient suivis par la Chine (67 346), l'Allemagne (40 566), la France (27 340) et le Royaume-Uni (23 414)<sup>4</sup>.

Parmi les 20 premiers pays d'origine des désignations, 16 ont enregistré un recul par rapport à l'année précédente, le Japon enregistrant le plus fort recul (-22,4%), suivi par l'Autriche (-21,9%), la République de Corée (-21,2%), l'Australie (-20,3%) et la Bulgarie (-20,2%). En revanche, la Chine a enregistré une croissance à deux chiffres s'établissant à 12,9%. Les trois autres pays d'origine qui se situaient parmi les premiers et ont enregistré une hausse sont la Belgique (+3,7%), Singapour (+0,8%) et l'Espagne (+2,4%).

4 En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le nombre de désignations dans les demandes déposées selon le système de Madrid par origine est une estimation.

Le nombre plus élevé de désignations chinoises dans les demandes selon le système de Madrid peut s'expliquer par le fait que les déposants établis en Chine ont désigné, en moyenne, 12 membres du système de Madrid dans chaque demande déposée en 2023. Les déposants résidant en Bulgarie ont également désigné, en moyenne, un nombre élevé de membres du système de Madrid (presque 17) dans chaque demande déposée en 2023. Il s'agit du nombre moyen le plus élevé parmi les 20 premiers pays d'origine des désignations, la moyenne étant d'environ cinq désignations, par exemple pour les déposants établis en Australie et au Canada. En 2023, toutes origines confondues, la moyenne du nombre de désignations faites dans les demandes selon le système de Madrid était d'environ sept, une moyenne qui demeure quasiment inchangée depuis plus d'une décennie.

## **La société française L'Oréal, avec près de 200 demandes déposées selon le système de Madrid, est demeurée le principal déposant pour la troisième année consécutive en 2023.**

L'Oréal (France) a déposé 199 demandes selon le système de Madrid en 2023, plus que tous les autres déposants cette année. Avec 124 demandes, l'entreprise allemande BMW AG gagnant 33 places se hisse en deuxième position, suivie par l'entreprise bulgare Euro Games Technology (118 demandes). Puis de la troisième à la sixième position se trouvent trois groupes pharmaceutiques : Boehringer Ingelheim International (Allemagne) et Novartis AG (Suisse) avec 110 demandes chacun et l'entreprise allemande Berlin-Chemie avec 107 demandes. Dans les faits, Berlin-Chemie a été le déposant le plus actif avec 104 demandes de plus en 2023 qu'en 2022, se propulsant ainsi en sixième position. Dans le groupe de tête des déposants selon le système de Madrid, BMW AG (+85 demandes), Boehringer Ingelheim International (+56) et l'entreprise française de commerce de détail Stokomani (+56) ont également connu les plus fortes hausses en termes de nombre de demandes déposées entre 2022 et 2023. À l'inverse, Glaxo Group Limited (Royaume-Uni), en deuxième position en 2022, a déposé 86 demandes de moins en 2023 que l'année précédente, reculant de 15 places pour se retrouver en dix-septième position.

Parmi les 55 premiers déposants selon le système de Madrid, 13 étaient des entreprises fabriquant des produits pharmaceutiques ou des vaccins, sept des entreprises de cosmétiques, quatre des entreprises technologiques, quatre des constructeurs automobiles, trois des entreprises de jeux électroniques et trois entreprises de commerce de détail. Les autres déposants relevaient, entre autres, des secteurs de l'habillement, des biens de consommation, de la transformation des denrées alimentaires et des boissons, de l'électroménager



et des articles de sport. Au total, 31 des 55 principaux déposants en 2023 étaient des entreprises situées en Europe. Douze autres étaient situées en Asie, 11 en Amérique du Nord et un en Océanie, plus spécifiquement en Australie. Si l'on élargit le spectre aux 100 premiers déposants selon le système de Madrid environ, il apparaît que 57% venaient d'Europe, 20% d'Asie, 20% d'Amérique du Nord, 2% d'Océanie et 1% de la région Amérique latine et Caraïbes mais qu'en revanche aucun des déposants faisant partie de peloton de tête ne venait d'Afrique. Ensemble, ces déposants figurant parmi les premiers du classement représentaient 3780 demandes, un peu moins de 6% de toutes les demandes déposées en 2023 (pourcentage inchangé depuis 2020), preuve que le système de Madrid est largement utilisé par de nombreux déposants différents.

Des entreprises situées dans 30 pays, notamment en Australie, au Brésil, au Canada, en Chine, en Inde, en Irlande, au Japon, en République de Corée, en Fédération de Russie, en Serbie, en Türkiye et aux États-Unis d'Amérique, ont déposé au moins 19 demandes selon le système de Madrid en 2023, se classant ainsi parmi les 100 principaux déposants du système de Madrid. Pour la deuxième année consécutive, les entreprises les plus représentées dans la liste des premiers déposants étaient installées aux États-Unis d'Amérique (20), en Allemagne (14), en Suisse (10), au Japon (8), en France (7) puis en Chine, en République de Corée et au Royaume-Uni avec quatre demandes pour chacun de ces trois derniers pays.

## Quels sont les produits et services qui ont le plus bénéficié de la protection en tant que marques?

Les statistiques relatives à la classification de Nice permettent de classer les types de produits et de services les plus souvent indiqués dans les demandes d'enregistrement international de marques. Au cours des 15 dernières années, les déposants du système de Madrid ont indiqué, en moyenne, entre deux et trois classes de produits et de services de la classification de Nice. À l'instar des demandes déposées en vertu du système de Madrid, le nombre total de classes indiquées dans les demandes a baissé de 8,1% en 2023.

Depuis 1985, la classe la plus souvent indiquée parmi un total de 45 est la classe 9 qui concerne des produits tels que le matériel et les logiciels informatiques, et d'autres appareils électriques ou électroniques à caractère scientifique. En 2023, la classe 9 représentait à elle seule un peu plus du dixième (11%) de toutes les classes indiquées dans les demandes déposées, soit une légère baisse par rapport à la part de 11,4% enregistrée en 2022. Les autres classes le plus souvent mentionnées étaient les suivantes : la classe 35 (8,8% du total), qui comprend des services tels que des travaux de bureau, la publicité et la gestion

des affaires commerciales; la classe 42 (8,2%), qui comprend les services fournis, par exemple, par les ingénieurs dans les domaines scientifiques, industriels ou technologiques et les spécialistes dans le domaine informatique; la classe 41 (5,3%), qui couvre principalement les services dans le domaine de l'éducation, de la formation, du divertissement, du sport et des activités culturelles; la classe 5 (4,4%), qui comprend principalement les produits pharmaceutiques et les autres préparations à usage médical; et la classe 25 (4%), qui comprend les vêtements et l'habillement. Trois des cinq classes le plus souvent indiquées concernaient des services. Malgré un recul général des demandes selon le système de Madrid en 2023, trois des 45 classes de la classification de Nice ont enregistré une hausse. En revanche, 16 des 42 autres classes ayant connu un déclin par rapport à l'année précédente ont enregistré une baisse supérieure à 10%.

## **Les classes de services indiquées dans les demandes déposées selon le système de Madrid en 2023 représentaient environ 37% de l'ensemble des classes indiquées dans ces demandes.**

Les 34 premières des 45 classes de la classification de Nice concernent des produits, tandis que les 11 autres classes visent des services. Chaque année, depuis 2018, plus d'un tiers de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes selon le système de Madrid concernait des services. En 2022, cette part a atteint le niveau record de 38,8% mais a légèrement diminué à 37,3% en 2023. Cela représente une augmentation d'environ six points par rapport à la part combinée de 31,2% enregistrée une décennie et demie plus tôt, en 2009, et traduit la croissance générale du secteur mondial des services. Toutefois, la part des classes de produits et celle des classes de services sont différentes selon les pays d'origine. Par exemple, parmi les pays d'origine sélectionnés, Singapour (50,5%), la Finlande (46,8%), le Royaume-Uni (43,1%), les États-Unis d'Amérique (41,4%) et la France (40,9%) présentaient les parts les plus élevées de classes de services dans les demandes selon le système de Madrid déposées en 2023, représentant environ 41% ou plus de toutes les classes indiquées par les déposants établis dans ces pays. Les autres pays où le secteur des services est bien développé, tels que l'Australie, le Danemark, l'Allemagne, l'Inde et la Turquie, ont également enregistré des parts élevées de classes de services mentionnées dans les demandes, d'environ 36 à 39%. À l'inverse, la part représentée par les services dans les demandes déposées par la Chine (17,3%), l'Égypte (17,8%), la Hongrie (28%), la République de Corée (26,9%) et la Fédération de Russie (28,2%) était inférieure à 29%. Parmi les 20 origines sélectionnées, seulement trois – Égypte (-5,5 points), Pologne (-3,1) et Fédération de Russie (-3,4) – ont vu leur part de services diminuer par rapport à celle enregistrée 10 ans auparavant.

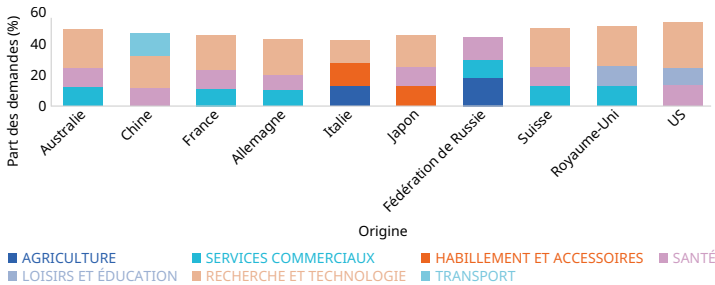
## **Le secteur de la recherche et de la technologie continue de représenter la part la plus importante des demandes de protection de marques selon le système de Madrid, avec environ 23% de l'ensemble des classes.**

À des fins statistiques, les 45 classes de la classification de Nice sont regroupées en 10 secteurs d'activité. Le secteur de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (recherche et technologie) qui comprend notamment les classes 9 et 42 de la classification de Nice, les plus souvent indiquées, a continué de représenter la plus grande part (22,8%) de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2023. Il était suivi par le secteur des produits pharmaceutiques, de la santé et des cosmétiques (abrégé en secteur de la santé) (12,3% de l'activité totale de dépôt), du secteur des services commerciaux (11,4%) et du secteur des loisirs et de l'éducation (10,3%). Le secteur de l'habillement et des accessoires (10,2%) est arrivé en cinquième position et l'agriculture (9,6%) sixième. Comme pour les années précédentes, les secteurs des produits chimiques (3,3%), de la construction (7,2%), de l'équipement ménager (6,6%) et des transports (6,3%) ont été les quatre secteurs pour lesquels l'activité de dépôt a été la plus faible.

Les trois principaux secteurs indiqués dans les demandes selon le système de Madrid varient en fonction des origines. Le secteur de la recherche et de la technologie a été le principal secteur d'activité pour huit des 10 premières origines (figure 4). L'Italie fait figure d'exception avec le secteur de l'habillement et des accessoires en première position, de même que la Fédération de Russie où l'agriculture arrive en tête. Pour huit des 10 premières origines, le secteur de la santé est deuxième ou troisième; pour six d'entre elles, c'est le secteur des services commerciaux. Les loisirs et l'éducation sont le troisième secteur pour les déposants établis au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique. Le secteur de l'habillement et des accessoires est deuxième pour les déposants établis au Japon et l'agriculture troisième pour l'Italie. Seule la Chine comptait les transports parmi les trois premiers secteurs de ses déposants.

*La recherche et la technologie sont le premier secteur d'activité dans lequel des demandes ont été déposées en vertu du système de Madrid pour neuf des 10 premiers pays d'origine, l'exception étant la Fédération de Russie où l'agriculture est le secteur le plus important. Les vêtements et les accessoires figuraient parmi les trois principaux secteurs pour les déposants établis en Italie et au Japon.*

#### 4. Demandes internationales par secteur d'activité pour les 10 principaux pays d'origine en 2023



Note : les données relatives à l'origine sont basées sur le pays indiqué dans l'adresse du titulaire de l'enregistrement réalisé en vertu du système de Madrid. Les secteurs industriels sont basés sur les groupes définis par Edital®. Certains secteurs sont désignés par une abréviation. Voir en annexe le tableau des classes de la classification de Nice et des secteurs industriels avec des définitions complètes. Pour consulter les définitions complètes, rendez-vous sur [www.wipo.int/classifications/nice](http://www.wipo.int/classifications/nice).

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

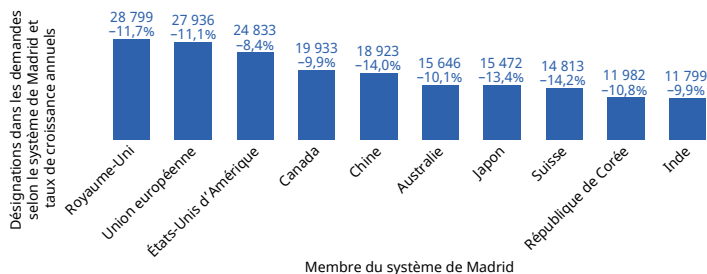
## Dans quels pays étrangers les déposants selon le système de Madrid cherchent-ils à faire protéger leurs marques?

Pour la troisième année consécutive, le Royaume-Uni (28 799) a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2023, suivi par l'Union européenne (UE) (27 936). En raison du Brexit, les titulaires de marques ne pouvaient plus demander la protection de leurs marques au Royaume-Uni via l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) une fois terminée la période de transition le 31 décembre 2020. Désormais, lorsqu'ils utilisent le système de Madrid, les titulaires doivent désigner le Royaume-Uni séparément s'ils veulent faire protéger des marques sur le territoire de ce membre du système de Madrid. Le Royaume-Uni et l'Union européenne étaient suivis par les États-Unis d'Amérique (24 833), le Canada (19 933) et la Chine (18 923) (figure 5)<sup>5</sup>.

5 En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le nombre de désignations dans les demandes déposées selon le système de Madrid est une estimation.

Pour la troisième année consécutive, le Royaume-Uni a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2023. En raison du Brexit, les titulaires de marques ne peuvent plus demander la protection de leurs marques au Royaume-Uni via l'EIPO. Les États-Unis d'Amérique, le Canada, la Chine et l'UE ont aussi reçu un nombre élevé de désignations.

## 5. Désignations dans les enregistrements internationaux pour les 10 membres les plus désignés du système de Madrid, 2023



Note : les données pour 2023 sont des estimations de l'OMPI.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

Les 20 principaux membres désignés du système de Madrid, pris ensemble, ont reçu environ 62% de l'ensemble des désignations effectuées dans les demandes selon le système de Madrid déposées en 2023. En incluant la Chine, neuf des 20 premiers membres désignés du système de Madrid étaient des pays à revenu intermédiaire, notamment le Brésil (10 157), l'Inde (11 799), le Mexique (11 267), la Fédération de Russie (9 086) et la Türkiye (8 594). L'ensemble des 20 premières destinations pour les enregistrements internationaux de marques demandés par l'intermédiaire du système de Madrid ont enregistré une baisse par rapport aux désignations de 2022, la Fédération de Russie enregistrant le plus fort recul (-21,3%), suivie par la Norvège (-15,6%), la Suisse (-14,2%), la Chine (-14%), la Nouvelle-Zélande (-13,7%) et le Japon (-13,4%). Le Viet Nam (-1%) est le membre le plus désigné qui a connu le déclin annuel le plus faible.

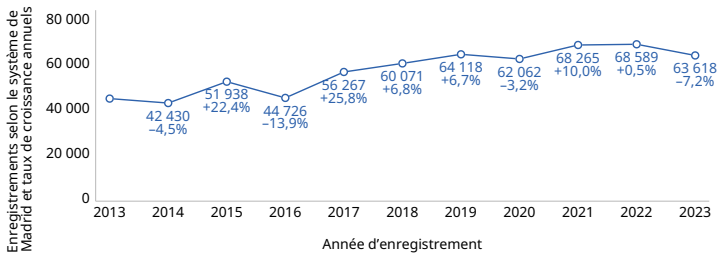
## Statistiques concernant les enregistrements internationaux selon le système de Madrid, les renouvellements et les enregistrements actifs

### 63 618 enregistrements internationaux selon le système de Madrid délivrés à des propriétaires de marques dans le monde en 2023, soit 7,2% de moins qu'en 2022.

En 2023, l'OMPI a inscrit 63 618 enregistrements selon le système de Madrid, soit presque 5000 de moins qu'en 2022 (figure 6). La tendance à long terme des enregistrements selon le système de Madrid est similaire à celle des demandes; toutefois, l'évolution du nombre d'enregistrements d'une année à l'autre peut être plus marquée pour les enregistrements que pour les demandes. Le nombre d'enregistrements peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison de plusieurs facteurs, comme le temps de traitement des demandes par les offices d'origine avant leur transmission au Bureau international de l'OMPI ou le temps de traitement nécessaire au niveau du Bureau international, qui tient compte de la procédure de notification des irrégularités et des délais dans lesquels les déposants et les offices peuvent y remédier.

*En 2023, 63 618 enregistrements selon le système de Madrid ont été délivrés au total aux propriétaires de marques, soit 7,2% de moins qu'en 2022.*

#### 6. Évolution des enregistrements internationaux de 2013 à 2023



Note : la forte baisse enregistrée en 2016 était due principalement au déploiement d'un nouveau système informatique de *back-end* cette année-là, entraînant une réduction temporaire de la capacité de production du Bureau international.

Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

## Comment la tendance des désignations postérieures a-t-elle évolué dans le temps?

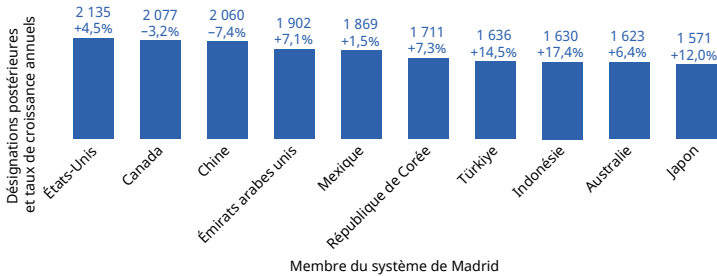
Les désignations postérieures sont des demandes faites par les propriétaires de marques qui souhaitent étendre la protection de leurs enregistrements du système de Madrid existants à de nouveaux marchés. Le nombre de désignations postérieures a augmenté, passant de presque 36 000 en 2009 à 64 335 en 2023. Cette hausse est due non seulement aux nouvelles adhésions au système de Madrid et à l'incitation faite aux propriétaires de marques d'élargir la protection pour intégrer les ressorts juridiques des nouveaux membres mais également au fait que les propriétaires de marques souhaitent étendre leur activité commerciale aux marchés que représentent des membres de longue date du système de Madrid. En 2023, le nombre de désignations postérieures dans des enregistrements du système de Madrid a augmenté de 8,8% par rapport à 2022, après une baisse de 4% en 2022. Si la plupart des demandes de désignations postérieures sont déposées directement par les titulaires auprès du Bureau international, il peut y avoir des variations importantes, d'une année sur l'autre, du nombre de demandes soumises par l'intermédiaire des offices des membres du système de Madrid, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'évolution du nombre d'enregistrements internationaux. En 2009, au plus fort de la crise financière mondiale, le nombre de désignations postérieures a chuté de 18,8%, un recul du même ordre que la baisse considérable de 20,3% du nombre de désignations dans les nouvelles demandes du système de Madrid cette même année.

## Dans quelle mesure les titulaires d'enregistrements de marques ont-ils eu recours aux désignations postérieures pour étendre la protection de leurs marques à d'autres marchés d'exportation en 2023?

Les États-Unis d'Amérique sont devenus le membre du système de Madrid ayant reçu le plus grand nombre de désignations postérieures (2 135) en 2023, dépassant à la fois le Canada (2 077) et la Chine (2 060) (figure 7). Le Canada, qui a adhéré au système de Madrid en 2019 seulement, conserve la deuxième place. La Chine avait été le pays le plus désigné postérieurement entre 2004 et 2022, avant de reculer en troisième place en 2023 en raison d'une baisse de 7,4% du nombre de désignations postérieures reçues. Les Émirats arabes unis complètent le groupe des cinq premiers, avec respectivement 1902 et 1869 désignations.

*En troisième position en 2022, les États-Unis d'Amérique étaient en 2023 le membre ayant reçu le plus grand nombre de désignations postérieures. Le Canada, arrivant à la deuxième place – malgré un recul pendant l'année en cours – a reçu plus de désignations postérieures que la Chine, désormais troisième, qui avait constamment occupé la première place de 2004 à 2022.*

## 7. Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux pour les 10 membres du système de Madrid les plus fréquemment désignés en 2023



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

Les 20 principaux pays membres désignés du système de Madrid ont reçu environ la moitié (49,7%) de toutes les désignations postérieures en 2023, une part semblable à celle de 2022. En 2023, outre la Chine, seulement deux pays parmi les premiers ont reçu moins de désignations postérieures que l'année précédente : le Canada (-3,2%) et la Suisse (-1,9%), contre 12 en 2022. Grâce à un taux de croissance élevé (+17,4%), l'Indonésie est passée de la dixième place en 2022 à la huitième en 2023.

Neuf des 20 membres du système de Madrid les plus désignés postérieurement en 2023 étaient dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, ce qui traduit l'attrait très répandu des marchés en développement pour les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid cherchant à étendre la protection de leurs marques.

Les 15 membres les plus désignés du système de Madrid ont reçu le plus grand nombre de désignations postérieures de la part de l'Allemagne ou des États-Unis d'Amérique. Le Japon constituait la deuxième ou troisième principale origine des désignations postérieures reçues pour ses voisins asiatiques que sont l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande. Étant déjà la deuxième origine des désignations postérieures des États-Unis d'Amérique, la France est devenue la troisième origine pour le Canada, la Chine, le Japon, le Mexique et la République de Corée. La Suisse était la troisième origine pour l'Australie, le



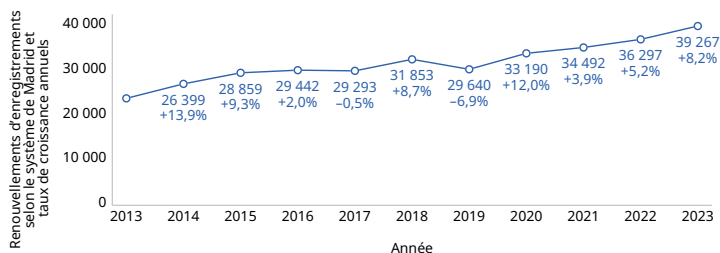
Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. L'Italie était par ailleurs la troisième origine pour la Türkiye et les Émirats arabes unis.

## Renouvellement d'environ 39 300 enregistrements internationaux en 2023.

Les titulaires ont procédé à 39 267 renouvellements en 2023, ce qui représente une augmentation de 8,2% par rapport à l'année précédente. Le nombre de renouvellements sur une année donnée dépend à la fois du nombre d'enregistrements selon le système de Madrid et du nombre de renouvellements inscrits 10 ans plus tôt. Par conséquent, la tendance observée dans la figure 8 n'illustre que partiellement l'évolution des enregistrements, avec un décalage de 10 ans. En 2023, le nombre de renouvellements a doublé par rapport à 2009, avec une tendance à la hausse malgré un léger recul en 2011 et en 2017 et une baisse plus conséquente de 6,9% en 2019.

*En 2023, les renouvellements des enregistrements internationaux selon le système de Madrid ont augmenté de 8,2% pour atteindre près de 39 300 renouvellements. Les renouvellements ont suivi une tendance à la hausse au cours des 15 dernières années, malgré une baisse au cours de trois des années présentées.*

### 8. Évolution des renouvellements d'enregistrements internationaux de 2013 à 2023



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

## Les titulaires d'enregistrements établis en Allemagne, en France, en Suisse et aux États-Unis d'Amérique ont déposé le nombre le plus élevé de renouvellements en 2023.

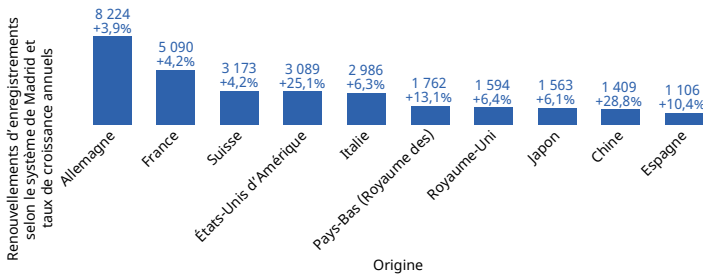
Les titulaires établis en Allemagne (8 224), en France (5 090), en Suisse (3 173) et aux États-Unis (3 089) ont enregistré le nombre le plus élevé de renouvellements selon le système de Madrid en 2023 (figure 9). S'agissant de l'Allemagne, de la France et de la Suisse, cela traduit leur adhésion de longue date au système de Madrid. Ensemble, ces quatre origines représentaient environ la moitié des

renouvellements comptabilisés en 2023, et les titulaires d'enregistrements établis dans ces pays ont tendance à maintenir leurs stocks d'enregistrements internationaux pendant plusieurs décennies.

Parmi les 20 premières origines, les pays ayant enregistré les plus fortes augmentations du nombre de renouvellements en 2023 sont l'Australie (+32,5%), la Chine (+28,8%), la Pologne (+31,6%), la République de Corée (+43,8%) et les États-Unis d'Amérique (+25,1%). Grâce à un taux de croissance élevé, les États-Unis d'Amérique ont dépassé l'Italie, occupant désormais la quatrième place. En revanche, deux pays sont en recul cette année : l'Autriche à la 11e place (-4,9%) et la Turquie à la 13e place (-2%).

*Quatre pays européens – l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suisse – ont représenté près de la moitié (49,6%) des renouvellements comptabilisés en 2023, ce qui témoigne de leur adhésion de longue date au système de Madrid et de leurs vastes stocks d'enregistrements internationaux existants devant être renouvelés. Parmi les 20 premières origines, les pays ayant enregistré les plus fortes augmentations du nombre de renouvellements en 2023 par rapport à l'année précédente sont l'Australie (+32,5%), la Chine (+28,8%), la Pologne (+31,6%), la République de Corée (+43,8%) et les États-Unis d'Amérique (+25,1%).*

## 9. Renouvellements d'enregistrements internationaux pour les 10 principales origines en 2023



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

## Environ la moitié (50,2%) des enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid en 1891 demeurent actifs.

Sur presque 1,8 million d'enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid, environ la moitié (886,255) étaient toujours actifs – c'est-à-dire en vigueur – en 2023. S'élevant à quelque 531 270 en 2009, le nombre d'enregistrements actifs selon le système de Madrid a

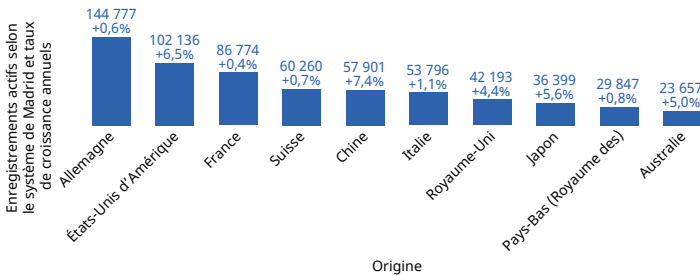
augmenté d'environ 2 à 5% chaque année depuis lors. En 2023, le nombre total d'enregistrements actifs a augmenté de 3%.

## Les titulaires de seulement cinq pays, à savoir l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Suisse et la Chine, détenaient plus de la moitié (51%) de l'ensemble des enregistrements actifs selon le système de Madrid en 2023.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid domiciliés en Allemagne (144 777) détenaient le nombre le plus élevé d'enregistrements actifs en 2023; ils étaient suivis des titulaires établis aux États-Unis d'Amérique (102 136), en France (86 774), en Suisse (60 260) et en Chine (57 901) (figure 10). Grâce à une croissance considérable de 11,8% des enregistrements, Singapour fait désormais partie des 20 premiers pays pour la première fois, occupant la dix-neuvième place en termes d'enregistrements actifs en 2023. Pris ensemble, les titulaires des 20 principaux pays d'origine possédaient près de 88% de l'ensemble des enregistrements internationaux actifs en 2023. Outre le taux de croissance élevé observé pour les titulaires de Singapour, les titulaires établis dans ces pays d'origine classés parmi les premiers : Chine (+7,4%), République de Corée (+13,3%) et États-Unis d'Amérique (+6,5%) ont vu également leurs stocks d'enregistrements actifs selon le système de Madrid augmenter entre 2022 et 2023.

*En 2023, les titulaires établis en Allemagne continuaient de détenir le nombre le plus élevé d'enregistrements actifs selon le système de Madrid, devant les titulaires établis aux États-Unis d'Amérique, en France, en Suisse et en Chine.*

### 10. Enregistrements internationaux actifs concernant les 10 principales origines en 2023



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

## Statistiques concernant l'administration, les recettes et les taxes

**En 2023, près de neuf demandes internationales selon le système de Madrid sur 10 ont été transmises au Bureau international par voie électronique plutôt que sur papier, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2013, année où un peu plus de la moitié de l'ensemble des demandes ont été transmises par voie électronique.**

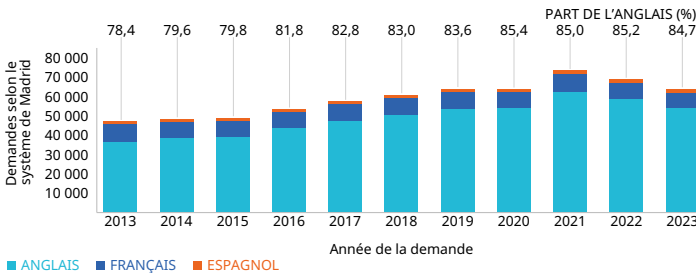
La transmission électronique a été introduite en 1998 et représentait alors seulement 0,2% du nombre total de transmissions au Bureau international de l'OMPI. Depuis lors, la part des demandes reçues par voie électronique par le Bureau international a considérablement augmenté. En 2023, près de 87,6% de l'ensemble des demandes internationales ont été transmises par voie électronique, contre 52,3% 10 ans auparavant.

### **Quatre demandes internationales sur cinq sont déposées auprès du Bureau international en anglais.**

En 2023, 84,7% des demandes selon le système de Madrid ont été déposées en anglais, 12,6% en français et 2,7% en espagnol (figure 11). Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais. La faible proportion de demandes déposées en espagnol depuis que l'espagnol est devenu une langue officielle du système de Madrid en 2004 est due au fait que cinq pays hispanophones seulement sont membres du système de Madrid à ce jour (Chili, Colombie, Cuba, Espagne et Mexique), l'Espagne étant le seul pays à figurer parmi les 20 principales origines des demandes internationales.

Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais.

## 11. Évolution des demandes par langue de dépôt de 2013 à 2023



Source : base de données statistiques de l'OMPI, mars 2024.

## Un peu plus de la moitié (53,9%) de l'ensemble des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international en 2023 satisfaisait à toutes les conditions de forme.

Le Bureau international considère comme irrégulières les demandes internationales qui ne satisfont pas à toutes les conditions de forme, y compris le classement des produits et services conformément à la classification internationale de Nice. Le Bureau international en informe alors à la fois l'office de propriété intellectuelle du membre désigné du système de Madrid et le déposant. La correction des irrégularités incombe à l'office de propriété intellectuelle d'origine ou au déposant, selon la nature de l'irrégularité. En 2023, 53,9% des demandes selon le système de Madrid satisfaisaient à toutes les conditions de forme. Cela signifie que 46,1% des demandes selon le système de Madrid contenaient des irrégularités qui concernaient pour une grande partie le classement. Chaque année depuis 2013, plus d'un tiers des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international contenaient des irrégularités.

## **En 2023, les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid ont soumis 84% de leurs désignations postérieures directement à l'OMPI : un pourcentage record.**

Les titulaires d'un enregistrement selon le système de Madrid peuvent demander la désignation postérieure de membres du système de Madrid par l'intermédiaire de leur office respectif ou directement auprès du Bureau international. Depuis 2018, les titulaires ont transmis plus de 80% des demandes de désignations postérieures directement au Bureau international sans passer par leur office national ou régional. Les demandes déposées par des titulaires qui choisissent cette voie ont augmenté, passant de quelque 35% en 2009 à 84% du total en 2023.

## **Le nombre de changements de titulaires d'enregistrements internationaux reste relativement faible.**

Un enregistrement international peut changer de titulaire suite à la cession d'une marque, à la fusion d'une ou de plusieurs entreprises, à une décision de justice ou pour d'autres raisons. La modification est subordonnée à l'inscription du nouveau propriétaire comme nouveau titulaire de l'enregistrement dans le registre international et à la satisfaction par le nouveau titulaire des conditions requises pour la détention d'un enregistrement international. Il s'agit notamment d'être ressortissant d'un membre du système de Madrid, d'être domicilié sur le territoire d'un membre du système de Madrid ou d'avoir un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans le pays ou la région d'un membre du système de Madrid.

En 2023, le Bureau international a enregistré 22 152 changements de titulaires d'enregistrements internationaux, soit 620 ou 2,7% de moins qu'en 2022. La part des enregistrements actifs faisant l'objet d'un changement de titulaire chaque année est faible et est restée relativement stable au fil du temps, représentant tout au plus 2-3% de l'ensemble des enregistrements actifs selon le système de Madrid.

